

AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Simplifiée
N° de dossier : 2025-00647-S

Requérant(s)	Anna Brunovska Frésard, Berlincourt 59, 2854 Bassecourt
Auteur du projet	Anna Brunovska Frésard, Berlincourt 59, 2854 Bassecourt
Description de l'ouvrage	Changement d'affectation de résidence secondaire en résidence principale sans travaux
Cadastre(s), parcelle(s)	Vicques, 601
Lieu-dit, rue	Route de Rochefort, Route de Rochefort 33, 2824 Vicques
Affectation de la zone	En zone à bâtir, Zone centre, CAb
Plan spécial	Aucun
Dérogation(s) requise(s)	Aucune
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Début de la publication	20.05.2025
Échéance de la publication	30.05.2025

Ouvrages

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 30 mai 2025

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écarterant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Vicques, le 19 mai 2025